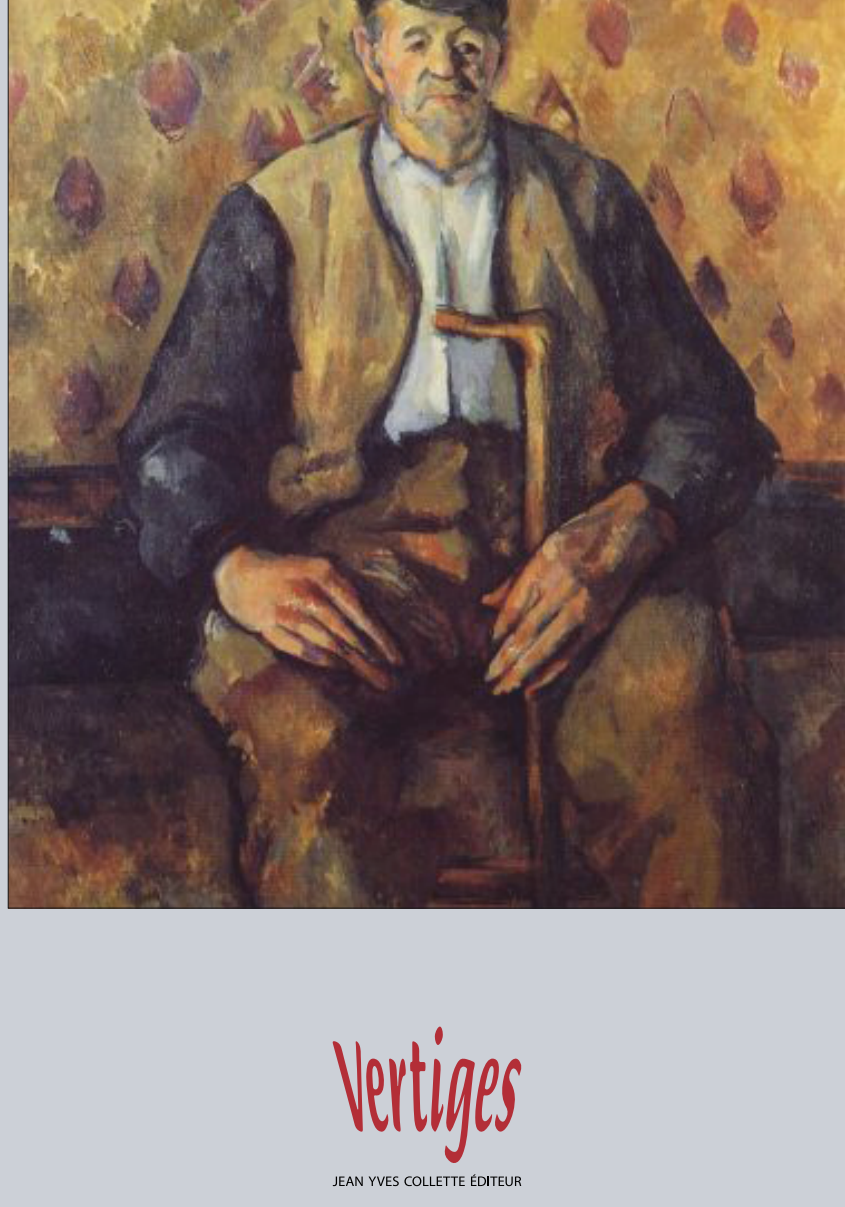


Autres temps

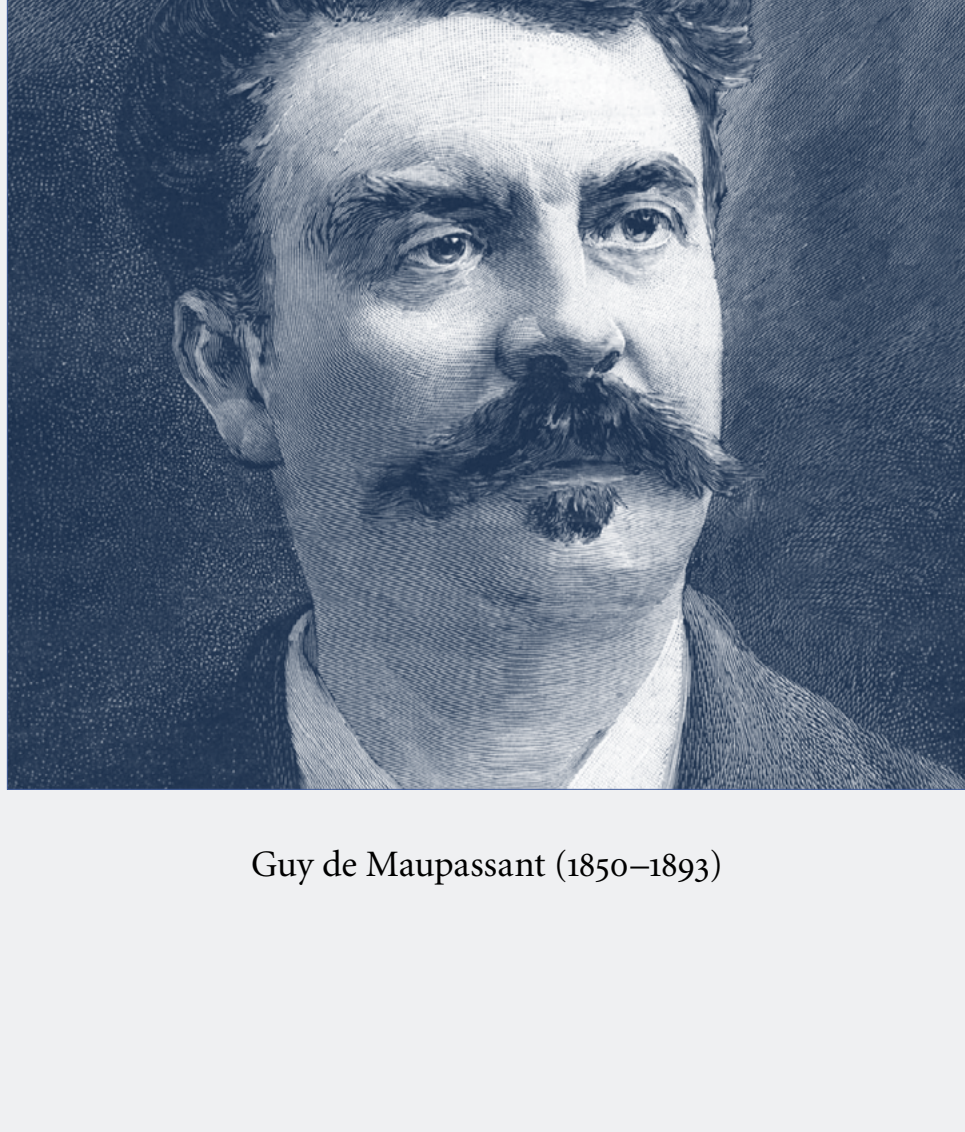
Nouvelle



Vertiges

JEAN-YVES COLLETTE ÉDITEUR

Paul Cézanne (1839-1906), *Paysan assis* (1900-1904).



Guy de Maupassant (1850–1893)

QUAND UN GENTILHOMME, au siècle dernier, ruinait
galamment sa maîtresse, il en acquérait aussitôt un surcroît
de bonne réputation. Si la maîtresse ainsi dépouillée était
une grande dame, si, abandonnée aussitôt sa bourse vide,
elle était remplacée par une autre que le séducteur dévalisait
avec la même aisance et le même appétit, il devenait, lui,
un roué, un homme à la mode, considéré, envié, respecté,
jaloué, salué jusqu'à terre, et jouissant de toutes les faveurs
des puissants et des femmes.

Hélas! hélas! un siècle plus tard, la jeunesse, dite des écoles,
affichant et pratiquant une morale toute différente de
celle des anciens grands seigneurs, s'exaltant au nom de
principes sévères, se précipite avec fureur sur les quelques
êtres restés seuls dans la tradition du passé, de notre grand
passé d'aristocratique élégance, et les jette à l'eau pour voir
s'ils nagent.

Et ces victimes supposées, mais non atteintes, ces
descendants des roués sont des malheureux, des pauvres,
deshérités par la Providence, sans ressources sur le pavé
de Paris, et créés avec des instincts de millionnaires, des
besoins de dépense mal servis par une mollesse native qui
les éloigne du travail.

Ils se sont fait ce raisonnement qui paraîtrait juste si nous
ne le savions faux, à savoir : qu'il existe par le monde des
milliers de femmes dont la seule profession consiste à
ruiner des hommes en profitant des sentiments malsains
qu'elles leur inspirent; donc qu'il est simplement équitable
de reprendre à ces mêmes femmes l'argent qu'elles ont
obtenu par ces moyens deshonnêtes, en leur inspirant à
leur tour des sentiments non moins malsains.

C'est tout simplement le principe de la médecine
homéopathique appliqué à la morale, le mal traité par le
pire; or, si la méthode homéopathique guérit!... concluons.

Il est résulté de tout cela que les vengeurs de l'honnêteté
ont été battus, emprisonnés, aplatis, écrabouillés par
la milice chargée de veiller sur l'ordre public; – que les
noyés étaient de simples et inoffensifs bourgeois revenant
de leur bureau et rentrant dans leurs familles –, que les
commerçants en femmes, dits souteneurs, ne pourront que
profiter de la réclame qui leur est ainsi faite gratuitement
– que les gardiens de la paix qui ont fait leur devoir seront
révoqués, et le préfet de police, qui n'en peut mais, renversé
sans doute.

Donc, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Et voilà à quoi servent les émeutes pour la bonne cause,
les révolutions, les indignations et, en général, tous les
sentiments valeureux qui arment le bras des hommes de
dévouement.

On est assurément plus sage aux champs. La scène qui suit
n'est que fidèlement racontée.

Je l'ai vue, dis-je, vue, de mes propres yeux vue, etc.

Dans la salle de la justice de paix, en Normandie.

Le juge, gros homme asthmatique, siège devant une
large table, flanqué de son greffier. Il est vêtu d'un veston
gris orné de boutons de métal, et il parle lentement en
expectorant de l'air qui siffle dans ses tuyaux respiratoires
comme si une fuite s'y fût déclarée.

Au fond de la grande pièce, des paysans en blouse bleue,
assis sur des bancs, la casquette ou le chapeau entre les
jambes. Ils sont graves, abrutis et rusés, et ils préparent
mentalement des arguments pour leur affaire. À tout
moment ils crachent à côté de leur pied chaussé d'un
soulier grand comme une barque de pêche; et une mare
de salive marque la place de chacun.

En face du juge, juste de l'autre côté de la table, les plaideurs
dont la cause est appelée.

La plaignante est une dame de la campagne, dont la
cinquantaine couperosée flamboie sous un chapeau
légumier qui semble chargé d'asperges en graine, de radis
et d'oignons montés. Elle est sèche, pointue, horrible et
prétentieuse, avec des gants de tricot; et les rubans de sa
coiffure voltigent autour de sa tête comme les drapeaux
d'un navire.

Le prévenu, gros gars de vingt-huit ans, joufflu, niais,
semble un enfant de chœur engraisé et grossi trop vite.

Elle et lui se lancent des regards féroces.

Il est assisté, soutenu par son père, vieux paysan tout pareil
à un rat, et par sa jeune femme, rouge de fureur, mais
fraîche aussi, grande fille de ferme saine et pommadée,
chair à reproduction bonne à primer dans un concours.

Voici les faits. La dame, veuve d'un officier de santé, avait
élevé à la brochette le jeune paysan et le réservait à ses
plaisirs. Après beaucoup de services rendus par lui, elle
lui avait fait don d'une petite ferme pour reconnaître sa
bonne volonté. Mais le gars ainsi doté s'était aussitôt marié,
délaisant la vieille qui, exaspérée, réclamait son bien :
le garçon ou la ferme, au choix.

Le juge très perplexe venait d'écouter la plainte de la dame.

Personne ne riait dans l'auditoire. La cause était grave et
méritait réflexion.

Le gars à son tour, se leva pour répondre.

Le juge l'interrogea.

« Qu'avez-vous à dire?

— A m' l'a donnée c'te ferme.

— Pourquoi vous l'a-t-elle donnée? Qu'avez-vous fait pour
la mériter? »

Alors le gars, indigné, devint rouge jusqu'aux oreilles.
« C' que j'ai fait, mon bon m'sieur l' Juge de paix? mais
v'là quinze ans qu'a m' sert de traînée, c'te poison, a n' peut
pas dire que ça valait pas ça! »

Cette fois un murmure eut lieu parmi les assistants, et
des voix convaincues répétaient : « Ah! ça, oui, ça valait
bien ça! »

Et le père jugeant le moment venu d'intervenir : « Créyez-
vous que j'y aurais donné l'éfant dès s'n âge de quinze ans
si j'avions point compté sur d' la reconnaissance? » Alors
la jeune femme à son tour s'avança véhémement, exaspérée,
et levant la main vers la dame impassible et rouge : « Mais
guétez-la, m'sieu l' Juge, guétez-la. Si on peut dire que ça
valait pas ça! »

Le juge, en effet, considéra longuement la vieille, consulta
son greffier, comprit qu'en effet, ça valait bien ça, et renvoya
la plaignante. Et l'assistance entière approuva la décision.

Et nunc erudimini.

Guy de Maupassant

Autres temps

de Guy de Maupassant (1850-1893)

a paru initialement dans le *Gil Blas*

du 14 juin 1882.

ISBN : 978-2-89668-546-2

© Vertiges éditeur, 2017

– 0547 –